



## Vous changez de statut

Dernière mise à jour le : 08 Juil 2021



**En tant qu'expert-comptable inscrit à l'Ordre, vous cotisez à la Cavec, que vous soyez salarié ou TNS. En cas de changement de statut, vous n'avez pas à vous radier mais devez nous envoyer le formulaire de changement de statut. Le TNS cotise aux régimes de retraite de base, de retraite complémentaire et de prévoyance. L'expert-comptable salarié cotise uniquement au régime de retraite complémentaire.**

### L'expert-comptable salarié devenant TNS

- Lors d'un changement de statut de salarié à TNS, le professionnel est considéré comme étant en début d'activité TNS. Il cotise dorénavant aux régimes de retraite de base et complémentaire et au régime de prévoyance.
- La date retenue pour la sortie des effectifs d'une société est le dernier jour du trimestre civil au cours duquel intervient la sortie : un même adhérent à la Cavec qui passe du statut salarié au statut TNS n'a pas à être radié de la Caisse, et aucun manque ne doit s'ensuivre du point de vue de l'acquisition des droits à la retraite.
- La date de début de son activité TNS est le 1er jour du trimestre civil suivant la sortie des effectifs salariés.
- Le professionnel peut donc prétendre aux mesures de début d'activité (exonération ACRE par exemple).
- Ses cotisations sont fixées de la façon suivante (prorata temporis) :
  - Régime de base : forfait de début d'activité (789 € la 1ère année en 2021)
  - Régime complémentaire : maintien dans la classe de cotisation du statut salarié ([C ou D](#)) ou sur [demande en classe minimale \(A\)](#)
  - Régime invalidité-décès : [Classe 1, 2, 3 ou 4 au choix \(et classe 1 par défaut\)](#)

**Pour nous informer de votre changement de statut de salarié à TNS et de vos options de cotisations**, il vous appartient de nous envoyer [le formulaire de changement de statut en passant par Ma Cavec en ligne](#).

### L'expert-comptable TNS devenant salarié

- Lors d'un changement de statut de TNS à salarié, le professionnel cotise uniquement au régime de retraite complémentaire à la Cavec.
- Il n'a pas à être radié de la Caisse, et aucun manque ne doit s'ensuivre du point de vue de l'acquisition des droits à la retraite.
- La date de début de son activité salariée est le 1er jour du trimestre civil suivant son changement de statut.
- Il cotise en classe C ou D au régime complémentaire.
  - Au régime de retraite complémentaire Cavec, l'expert comptable salarié cotise
    - soit en classe C (3 865 € en 2021),



- soit en classe D (6 043 € en 2021).
- En cotisant en classe C, il obtient annuellement 284 points (444 points en classe D). La valeur du point du régime complémentaire en 2021 est de 1,186 €.
- L'expert-comptable salarié peut également cotiser à la cotisation facultative de conjoint (1 160 € en classe C) et 1 813 € en classe D) avec l'accord de son employeur. Cette cotisation permet d'obtenir un taux de réversion de 100%.

**Pour nous informer de votre changement de statut de TNS à salarié**, il vous appartient de nous envoyer [le formulaire de changement de statut](#) en passant par [Ma Cavec en ligne](#).

**Mot-clés** : adhérents; options

## Documents téléchargeables

- [Le guide retraite & prévoyance](#)
- [Formulaire de changement de statut](#)

## Dernières actualités

- [Vous êtes indépendant ? Réglez vos cotisations avant le 30 septembre ou optez pour le prélèvement automatique](#)
- 27 Septembre 2021
- [Vous êtes employeur? Découvrez le montant des cotisations Cavec du 3ème trimestre, à régler pour le 18 octobre 2021](#)
- 15 Septembre 2021
- [Retrouvez-nous au Congrès national ECF au palais du Pharo à Marseille les 20 et 21 septembre](#)
- 21 Septembre 2021
- [Inscrivez-vous à notre webinaire Retraite & Prévoyance le lundi 27 septembre de 18h à 19h](#)
- 08 Septembre 2021
- [Vous exercez en indépendant ? Votre appel de cotisations est disponible sur Ma Cavec en ligne](#)
- 06 Juillet 2021
- [C'est l'actu du moment : Au soutien des experts-comptables et des commissaires aux comptes affectés par la crise](#)
- 28 Juin 2021

[+ d'actu](#)